



**DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

RESSOURCES HUMAINES :

- N°1836 : Formation – marché passée en procédure adaptée – missions d'accompagnement du groupe qualité de l'accueil de la ville d'Aulnay-Sous-Bois et missions d'accompagnement à la préparation et à la réalisation du séminaire des encadrants intermédiaires. Page 1
- N°1886 : Marché passé sur procédure adaptée – fourniture des tenues vestimentaires des hôtes femmes des différents services et activités d'accueil de la ville d'Aulnay-Sous-Bois – année 2011 – signature du marché avec la société S.A RIU-AUBLET et CIE. Page 17
- N°1887 : Marché sur procédure adaptée – convention de recherche d'optimisation des dépenses dans le domaine des charges sociales et des taxes assises sur les salaires. Page 18

CULTURE :

- **Scène de Musiques Actuelles « Le Cap » :**
 - N°1864 : Marché passé en procédure adaptée avec la société SONOTEK pour l'animation de cinés-conférences programmées les 10 mars et 20 octobre 2011 – signature du marché. Page 2
 - N°1867 : Marché passé en procédure adaptée avec la SARL Sonotek pour les prestations artistiques du « Cap en Scène » - signature de l'avenant N°1. Page 3
- N°1865 : Ecole d'Art Claude Monet – signature d'une convention de prêt de 11 œuvres contemporaines avec le département du Val-De-Marne. Page 2
- N°1866 : Réseau des bibliothèques – contrat avec la compagnie Sycomore pour la représentation d'un spectacle « Contes Russes » le samedi 10 décembre 2011 à la bibliothèque Elsa Triolet – signature du marché. Page 3
- N°1881 : Marché passé en procédure adaptée avec l'association AMALGAM pour la cession du droit d'exploitation d'un concert le 18 septembre 2011 dans le cadre des journées du patrimoine – signature du marché. Page 13
- N°1882 : Convention avec l'association DANSE ET PLUS pour des séances d'initiation sportive les 12,13,18, 20 et 21 juillet 2011 dans le cadre de l'été du canal – signature de la convention. Page 13

- N°1889 : Marché passé en procédure adaptée avec BV PROD pour la cession du droit d'exploitation du spectacle des « pommes de douches » le 16 septembre 2011 au conservatoire de musique et de danse dans le cadre du lancement de la saison culturelle 2011-2012 – signature du marché. Page 19

RESTAURANTS MUNICIPAUX :

- N°1877 : Avenant N°3 – révision des tarifs des repas des agents du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie – délégation départementale de l'action sociale de la Seine-Saint-Denis – année 2011. Page 10

DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATION :

- N°1890 : Accord cadre INF85120R2 marché subséquent N°24 – INF 1024800 lot 4 – micro ordinateurs portables. Page 20

INGENIERIE ET PROJETS :

- N°1868 : Quartier 4.3 Nonneville – aménagement de la rue de la Marne – mission de sécurité – contrat avec la société C.S.E.T. Page 4

- N°1871 : Mission de vérification technique des travaux d'injections liés à la dissolution du Gypse Antéludien au club de Bouliste – signature d'une convention avec Socotec. Page 6

- N°1884 : Quartier 3.2 Vieux Pays/Roseraie/Bourg – marché passé en procédure adaptée – aménagement et réfection de la rue Aristide Briand – signature d'un marché subséquent sur accord cadre. Page 15

- N°1901 : Marché passé en procédure adaptée – travaux de construction d'un club-house bouliste sis 12 avenue de la Croix Blanche – signature du marché avec SEFI-INTRAFOR. Page 28

- N°1902 : Marché passé en procédure adaptée restreinte – mission de programmation architecturale pour la réalisation d'un équipement culturel accueillant le CREA – signature du marché. Page 28

- N°1904 : Service de l'information géographique – signature du contrat « RESEAU TERIA ». Page 31

- N°1905 : Marché passé en procédure adaptée – construction d'un Club House bouliste en structure semi-industrialisée au parc Bigottini, sis 12 rue de la Croix Blanche – signature du marché. Page 31

ESPACES VERTS :

- N°1869 : Marché passé en procédure adaptée – fauchage de talus et réserves foncières – année 2011 – signature du marché - avec la société nouvelle Marcel VILLETTE Page 5

- N°1870 : Marché passé en procédure adaptée – fourniture de matériel de motoculture – année 2011 – contrat avec la Sarl DUPORT 95 – signature du marché. Page 5

- N°1888 : Fête de l'arbre 2011 – marché passé en procédure adaptée – animation de sculpture sur bois à la tronçonneuse – contrat avec M. LESAGE Patrice – signature du marché. Page 19

- N°1903 : Marché passé en procédure – signature du marché – fourniture de matériel horticole – année 2011 – contrat avec SARL DUPORT – SA GUILLAUME – EG MOTOCULTURE – MATAGRIF SA – signature du marché. Page 29

- N°1907 : Fourniture et pose d'équipements de jeux dans les écoles, crèches et divers espace verts – année 2011/2012, renouvelable jusqu'en 2014/2015 – appel d'offres ouvert – signature du marché. Page 34

MOYENS MOBILES :

- N°1872 : Marché passé en procédure adaptée – location temporaire sans chauffeur de véhicules type autocar – septembre et octobre 2011 – signature avec la société LAMBERT location. Page 7

- N°1873 : Marché passé en procédure adaptée – location temporaire sans chauffeur de véhicules type berline 9 places – septembre et octobre 2011 – signature avec la société METIN location. Page 7

- N°1874 : Marché passé en procédure adaptée – location temporaire de véhicules frigorifiques – 2^{ème} semestre 2011 – signature avec la société ACCESS CAR. Page 8

- N°1906 : Acquisition de véhicules tout type – année 2011 – signature du marché. Page 32

MAISON DE L'ENVIRONNEMENT :

- N°1875 : Délégation au développement durable – location d'exposition « l'Eau H2O » - signature d'un contrat de mise à disposition avec l'espace des sciences de Rennes. Page 9

PROPRETE URBAINE :

- N°1876 : Marché passé en procédure adaptée – prestations de propreté urbaine en insertion en 2011. Page 10

PROPRIETES COMMUNALES :

- N°1878 : Attribution temporaire et précaire d'un logement communal situé à Aulnay-Sous-Bois 1 rue des Lilas – groupe scolaire Savigny – signature d'une convention entre la ville et [REDACTED] Page 11

- N°1879 : Prolongation de location temporaire - logement sis groupe scolaire Nonneville 43 rue de la Division Leclerc – avenant N°4 à la convention signée avec Melle Bilopavlovic et M. Lecointre. Page 12

- N°1880 : Location temporaire d'un logement situé groupe scolaire Vercingétorix 78/80 rue Vercingétorix à [REDACTED] – avenant N°1 au contrat modifiant sa date d'effet. Page 12

- N°1883 : Mise à disposition temporaire et précaire d'un local communal situé gare routière 6 rue du 11 novembre – signature d'une convention avec la société Transports Rapides Automobiles (VEOLIA TRANSPORTS) Page 14

- N°1891 : Prolongation de location temporaire – logement sis groupe scolaire Ambourget 5 rue des Mimosas à Aulnay-Sous-Bois – avenant N°1 à la convention signée avec [REDACTED]. Page 21

- N°1892 : Prolongation de location temporaire – logement sis groupe scolaire Prévoyants 41 rue des Fiches à Aulnay-Sous-Bois – avenant N°2 à la convention signée avec [REDACTED]

Page 21

URBANISME :

- N°1885 : Marché passé en procédure adaptée – composantes patrimoniales du P.L.U – approfondissement de l’inventaire systématique et études de faisabilité d’évolution sur deux ensembles – production de fiches patrimoine en support à l’instruction des autorisations du droit des sols (ADS) signature d’un avenant.

Page 16

- N°1895 : Exercice d’un droit de préemption sur la cession d’un bail commercial portant sur un commerce situé 13 bis route de Bondy à Aulnay-Sous-Bois.

Page 24

- N°1896 : Exercice d’un droit de préemption urbain sur un bien situé 96 avenue Anatole France à Aulnay-Sous-Bois.

Page 25

- N°1897 : Exercice d’un droit de préemption urbain sur un bien situé 2 bis impasse de Pontoise à Aulnay-Sous-Bois.

Page 26

PATRIMOINE MUNICIPAL :

- N°1893 : Exploitation et maintenance des installations de chauffage et de production d’eau chaude sanitaire dans les bâtiments communaux – année 2011/2012, renouvelable jusqu’en 2014/2015 – appel d’offres ouvert – signature du marché (AXIMA SEITHA).

Page 22

- N°1894 : Prestations afférentes au nettoyage et à l’entretien des bâtiments communaux – année 2011/2012, renouvelable jusqu’en 2014/2015 – appel d’offres ouvert – lot N°1 – signature du marché (TFN).

Page 23

ESPACE PUBLIC

- N°1908 : Quartier Balagny La Plaine Tour Eiffel – marché passé en procédure adaptée – aménagement et réfection de la rue Francis Créno – signature d’un marché subséquent sur accord cadre.

Page 36

DECISIONS

PRISES PAR LE MAIRE, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

DECISION N°1836

Objet : **DRH - FORMATION - MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE - MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DU GROUPE QUALITE DE L'ACCUEIL DE LA VILLE D'AULNAY-SOUS-BOIS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT A LA PREPARATION ET A LA REALISATION DU SEMINAIRE DES ENCADRANTS INTERMEDIAIRES**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1^{er} août 2006),

VU les délibérations N° 59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et la délibération N°3 du Conseil Municipal en date du 20 mai 2010 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

DECIDE

La signature d'un marché selon les modalités suivantes :

<i>Attributaire</i>	<i>Lot</i>	<i>Montants HT €</i>
<i>CD CONSEIL Chemin des Pasquiers 84240 GRAMBOIS</i>	<i>N° 1 : Missions d'accompagnement du groupe qualité de l'accueil de la ville d'Aulnay-Sous-Bois</i>	<i>10 270</i>
<i>CD CONSEIL Chemin des Pasquiers 84240 GRAMBOIS</i>	<i>N° 2 : Missions d'accompagnement à la préparation et à la réalisation du séminaire des encadrants intermédiaires</i>	<i>49 650</i>

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, au chapitre 011, article 6184, fonction 020.

DECISION N°1864

Objet : **CULTURE – SCENE DE MUSIQUES ACTUELLES « LE CAP » - MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE AVEC LA SOCIETE SONOTEK POUR L'ANIMATION DE CINES-CONFERENCES PROGRAMMES LES 10 MARS ET 20 OCTOBRE 2011 – SIGNATURE DU MARCHE**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1^{er} août 2006),

VU la délibération N°59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et la délibération N°3 du Conseil Municipal en date du 20 mai 2010 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

DECIDE

La signature du marché pour la prestation de diffusion et/ou d'animation suivant :

Spectacle	cinés-conférences « du Rock à la Pop »	Date(s)	10/03 et 20/10/2011
Producteur	SARL SONOTEK		
Siège social	La Jarrie F - 17380 Puy-du-Lac		
représenté(e) par en qualité de	M. Cyril RENARD (gérant)		
Montant du contrat			
Assujetti à la TVA		Non assujetti à la TVA	
Total HT	1170,00		
TVA 19,6%	229,32		
Total TTC	1399,32		
<i>Autres conditions financières (le cas échéant) : prise en charge catering, repas et hébergement selon les obligations définies par les clauses contractuelles.</i>			

DIT QUE Les dépenses correspondantes seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville 2011 : chapitre 011 – articles 6257 et 6228 – fonction 33.

DECISION N°1865

Objet : **CULTURE – ECOLE D'ART CLAUDE MONET – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PRET DE 11 ŒUVRES CONTEMPORAINES AVEC LE DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU la délibération N°59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et la délibération N°36 du Conseil Municipal en date du 12 avril 2011 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

L'Ecole d'art Claude Monet, sous l'égide de la Direction du Développement Culturel, organise une exposition intitulée « Collages » du 5 novembre au 4 décembre 2011 à l'Hôtel de Ville. Près de 66 œuvres contemporaines provenant de différentes institutions (Fondations, Musées, collections publiques d'art contemporain) seront présentées.

À cette occasion, le Département du Val de Marne a bien voulu consentir un prêt de 11 œuvres contemporaines appartenant aux collections du MAC/VAL, musée d'art contemporain du Val-de-Marne.

DECIDE

La signature avec le Département du Val-de-Marne, représenté par Monsieur Christian FAVIER, Président, d'une convention de prêt fixant les modalités de cette mise à disposition qui interviendra du 21 octobre au 18 décembre 2011. Ce prêt est consenti à titre gratuit.

DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de la Ville : chapitre 011 - articles 6241 et 616 – fonction 312.

DECISION N°1866

Objet : CULTURE - RESEAU DES BIBLIOTHEQUES - CONTRAT AVEC LA COMPAGNIE SYCOMORE POUR LA REPRESENTATION D'UN SPECTACLE « CONTES RUSSES » LE SAMEDI 10 DECEMBRE 2011 A LA BIBLIOTHEQUE ELSA TRIOLET - SIGNATURE DU MARCHE

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1^{er} août 2006).

VU les délibérations n°59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et n°36 du Conseil Municipal en date du 12 avril 2011 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions

DECIDE

La signature avec la Compagnie Sycomore dont le siège social se situe : 1, allée des Garays - 91120 Palaiseau, représentée par Mme Sylvie BONAMY JOBIN, Présidente, d'un contrat ayant pour objet le déroulement d'une représentation du spectacle « Contes Russes », pour un montant total de 606,90 € H.T. soit 640,28 € T.T.C (T.V.A. 5,5 % : 33,38 €).

Cette représentation aura lieu le samedi 10 décembre 2011 à 15 h 00 à la bibliothèque Elsa Triolet - Rue Saturne - 93600 Aulnay-sous-Bois.

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville : chapitre 011 - article 6228 - fonction 321.

DECISION N°1867

Objet : CULTURE – SCENE DE MUSIQUES ACTUELLES « LE CAP » - MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE AVEC LA SARL « SONOTEK » POUR LES PRESTATIONS ARTISTIQUES DU « CAP EN SCENE » – SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU les articles 28 et 30 du Code des Marchés Publics,

VU la délibération N° 59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et la délibération N°3 du Conseil Municipal en date du 20 mai 2010 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

VU la décision n°1526 en date du 26 janvier 2011 portant sur la signature d'un marché en procédure adaptée pour l'organisation des représentations du « Cap en Scène ».

DECIDE

La signature d'un avenant n°1 au marché pour les prestations de diffusion de la Scène de Musiques Actuelles « Le Cap » avec la SARL « SONOTEK » dont le siège social se situe La Jarrie F -17380 Puy du lac, qui est représentée par Cyril RENARD (gérant)

DIT que cet avenant ajoute une annexe 2, concomitante à des heures d'encadrement de groupe non-reportées sur le contrat initial. Qu'en conséquence cet avenant n°1 modifie le montant porté à l'article 4 du contrat qu'il convient de modifier selon les éléments précisés.

PRECISE que l'augmentation afférente à l'ajout de l'annexe 2 majore le montant du contrat initial porté à l'article 4 de +1,49% soit 1.055,00 € TTC. L'impact financier de l'avenant est le suivant :

Montant du contrat initial : 71.001,50 € TTC,

Montant du contrat modifié par l'avenant n°1 : 72.056,50€ TTC soit 68.300,00 € HT et 3.756,50€ de TVA au taux de 5,50%

DIT que La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville 2011 : chapitre 011 – article 6228 – fonction 33.

DECISION N°1868

Objet : **DIRECTION INGENIERIE ET PROJETS - QUARTIER 4.3 NONNEVILLE - AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA MARNE - MISSION DE SECURITE. CONTRAT AVEC LA SOCIETE C.S.E.T.**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1^{er} août 2006)

VU la délibération n° 59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et la délibération n°36 du Conseil Municipal en date du 12 avril 2011 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

DECIDE

La signature d'un contrat de coordonnateur passé avec la Société C.S.E.T. (B.P. 8, chemin du Parc – 95480 Pierrelaye) pour une mission de coordination sécurité et protection de la santé sur le chantier de la rue de la Marne. Le montant de la mission s'élève à 3.900,00 € H.T., soit 4.664,40 € T.T.C.

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville : chapitre 23 – article 2315 – fonction 822.

DECISION N°1869

Objet : **ESPACES VERTS – MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE - FAUCHAGE DE TALUS ET RESERVES FONCIERES - AVEC LA STE NOUVELLE MARCEL VILLETTE - ANNEE 2011 - SIGNATURE DU MARCHE**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1^{er} août 2006),

VU la délibération n° 59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et la délibération n° 36 du Conseil Municipal en date du 12 avril 2011 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

DECIDE

La signature du marché suivant :

Attributaire	Montant minimum € H.T.	Montant maximum € H.T.
Sté Nouvelle Marcel Villette 46 av de la Longue Bertrane 92390 Villeneuve la Garenne	30 000	70 000

La durée d'exécution de ces travaux est prévue sur 6 mois à compter de l'ordre de service.

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville : chapitre 011 - article 61521 - fonction 823.

DECISION N°1870

Objet : **ESPACES VERTS - MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE – FOURNITURE DE MATERIEL DE MOTOCULTURE - ANNEE 2011 - CONTRAT AVEC SARL DUPORT 95 - SIGNATURE DU MARCHE**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1^{er} août 2006)

VU la délibération n° 59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et la délibération n°36 du Conseil Municipal en date du 12 avril 2011 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

DECIDE

La signature d'un marché à procédure adaptée pour l'exécution du marché : **Fourniture de matériel motoculture 2011** avec la SARL DUPORT 95, sise la croix Verte, ZAE Baillet - 15 avenue des Bosquets - 95560 Baillet en France :

- Lot n° 1 : tondeuse autoportée à coupe frontale,
La commande concerne 1 tondeuse autoportée d'un montant de 18 300,00 € HT / 21 886,80 € TTC.

- Lot n° 2 : plateau de coupe frontale,
La commande concerne 1 plateau de coupe frontale d'un montant de
5 950 € HT/ 7 116,20 € TTC.
- Lot n° 3 : Broyeur de végétaux,
La commande concerne 1 broyeur de végétaux d'un montant de
9 580,00 € HT / 11 457,68 € TTC.
- Lot n° 4 : Plateau de coupe grande largeur
La commande concerne 1 plateau de coupe grande largeur d'un montant de
17 250,00 € HT/ 20 631,00 € TTC.

DIT que la dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville :

Espaces verts : chapitre 21 - article 2182 - fonction 823

Sports : chapitre 21 - article 2188 - fonction 412

DECISION N°1871

Objet : INGENIERIE, CONSTRUCTIONS ET EQUIPEMENTS – MISSION DE VERIFICATION TECHNIQUE DES TRAVAUX D'INJECTIONS LIES A LA DISSOLUTION DU GYPSE ANTELUDIEN AU CLUB DE BOULISTE-SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC SOCOTEC

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1^{er} août 2006),

VU la délibération n° 59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et la délibération n° 36 du Conseil Municipal en date du 12 avril 2011 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

VU l'information communiquée au Conseil Municipal lors de la séance du 07 avril 2011 relative à la consultation citée en objet,

DECIDE

La signature d'une convention avec le bureau Socotec, Agence contrôle construction – Centre d'affaires Paris Nord – Le Continental – BP 306 - 93153 Le Blanc Mesnil cedex, pour une mission de vérification technique des travaux d'injections liés à la dissolution du gypse antéludien au Club de bouliste - 12 rue de la Croix Blanche.

PRECISE que la rémunération de cette société est fixée à : 1 800,00 € HT / 2 152,80 € TTC.

DIT que la dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville : chapitre 23, article 2314 - fonction 414.

DECISION N°1872

Objet : MOYENS MOBILES – MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE – LOCATION TEMPORAIRE SANS CHAUFFEUR DE VEHICULES TYPE AUTOCAR – SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2011 – SIGNATURE AVEC LA SOCIETE LAMBERT LOCATION

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1^{er} août 2006),

VU la délibération n° 59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et la délibération n° 36 du Conseil Municipal en date du 12 avril 2011 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

CONSIDERANT la non-reconduction du marché passé avec la Société Location Cars Marie à échéance du 31 août 2011, et plus particulièrement le lot n° 1 relatif à la prestation citée en objet,

CONSIDERANT les délais inhérents à la passation et la notification du prochain marché pour lequel la consultation est actuellement en cours, d'une part, et la nécessité d'assurer la continuité du service public, d'autre part,

DECIDE

La signature d'un marché avec la Société LAMBERT LOCATION, sise Rue Saint Pregts à Gisy-Les-Nobles (89140), relatif à la location sans chauffeur de 4 autocars du 30 août au 30 septembre 2011 et de 5 autocars du 1^{er} au 31 octobre 2011. Il ne sera pas renouvelable.

Le montant de ce marché s'établit à 35 955,00 Euros HT, soit 43 002,18 Euros TTC.

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, Chapitre 011 – article 6135 – fonction 020

DECISION N°1873

Objet : MOYENS MOBILES – MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE – LOCATION TEMPORAIRE SANS CHAUFFEUR DE VEHICULES TYPE BERLINE 9 PLACES – SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2011 – SIGNATURE AVEC LA SOCIETE METIN LOCATION

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1^{er} août 2006),

VU la délibération n° 59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et la délibération n° 36 du Conseil Municipal en date du 12 avril 2011 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

CONSIDERANT la non-reconduction du marché passé avec la Société Location Cars Marie à échéance du 31 août 2011, et plus particulièrement le lot n° 2 relatif à la prestation citée en objet,

CONSIDERANT les délais inhérents à la passation et la notification du prochain marché pour lequel la consultation est actuellement en cours, d'une part, et la nécessité d'assurer la continuité du service public, d'autre part,

DECIDE

La signature d'un marché avec la Société METIN LOCATION, sise 34, Route de Provins – RD 231 – à Montévrain (77144), relatif à la location sans chauffeur de 4 berlines 9 places du 30 août au 31 octobre 2011. Il ne sera pas renouvelable.

Le montant de ce marché s'établit à 10 402,88 € HT, soit 12 441,84 € TTC.

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, Chapitre 011 – article 6135 – fonction 020

DECISION N°1874

Objet : **MOYENS MOBILES – MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE – LOCATION TEMPORAIRE DE VEHICULES FRIGORIFIQUES – 2^{ème} SEMESTRE 2011 – SIGNATURE AVEC LA SOCIETE ACCESS CAR**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU les dispositions du 5^{ème} alinéa de l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1^{er} août 2006),

VU la délibération n° 59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et la délibération n° 36 du Conseil Municipal en date du 12 avril 2011 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

VU le marché passé avec Société Access Car relatif à la location de véhicules frigorifiques à compter du 1^{er} janvier 2010 et jusqu'au 31 décembre 2014, soit pour 5 ans consécutifs, destinés au transport des repas pour l'ensemble des convives desservis par la restauration municipale (enfants, adultes, personnes âgées, portage à domicile), et signé conformément à la délibération n° 15 du 09 juillet 2009,

CONSIDERANT l'annulation de ce marché prononcée par le Tribunal Administratif de Montreuil par jugement en date du 21 juin 2011 et notifié à la Ville le 29 juin 2011,

CONSIDERANT, au regard de la destination des prestations faisant l'objet de ce marché, la nécessité et l'urgence d'assurer la continuité du service public jusqu'à la mise en place d'un nouveau marché,

Compte tenu des délais inhérents à la procédure d'appel d'offres et la notification de ce futur marché,

DECIDE

La signature du marché suivant, valant convention provisoire :

Titulaire	Montant total maximum en € H.T.	Montant total maximum en € T.T.C.
ACCESS CAR 135/137 rue de Mitry 93600 AULNAY SOUS BOIS	43 960,00	52 576,16

Le présent marché est conclu à compter de sa notification et s'achèvera au dernier jour du mois qui suivra la notification du prochain marché qui sera conclu à l'issue de la procédure d'appel d'offres à engager.

En tout état de cause, ce marché, valant convention provisoire, prendra donc fin le 29 février 2012 au plus tard, pour ce qui relève de la location et de l'utilisation des véhicules.

Quel qu'en soit le terme, la période de location des véhicules sera suivie d'une période additionnelle relative à la durée d'immobilisation des véhicules pour remise en état avant restitution. Cette immobilisation fera l'objet d'une indemnisation à verser au titulaire conformément aux modalités définies dans le cahier des clauses particulières.

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, chapitre 011 - article 61351 - fonction 251, et au budget extra-scolaire : chapitre 011 - article 61351 - fonctions 020

DECISION N°1875

Objet : **DELEGATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE - MAISON DE L'ENVIRONNEMENT - LOCATION D'EXPOSITION « L'EAU H2O » - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE MISE A DISPOSITION AVEC L'ESPACE DES SCIENCES DE RENNES**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1^{er} août 2006)

VU les délibérations n°59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et n°36 du Conseil Municipal en date du 12 avril 2011 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions

DECIDE

la signature d'un contrat avec l'ESPACE DES SCIENCES - les Champs Libres - 10 cours des Alliés - 35000 Rennes, pour la location de panneaux d'exposition et de maquettes sur le thème de l'eau, ensemble intitulé « l'eau H2O » qui sera présenté à la Maison de l'Environnement située au Parc Faure - 13-15 Allée Circulaire - 93600 Aulnay-sous-Bois, du 20 septembre 2011 au 6 février 2012. Le montant du marché est de 3180 euros T.T.C.

DIT que la dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville : chapitre 011 - article 6233 - fonction 833.

DECISION N°1876

Objet : **COLLECTE PROPLETE URBAINE - MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE -PRESTATIONS DE PROPLETE URBAINE EN INSERTION EN 2011**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1^{er} août 2006).

VU les délibérations n°59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et n°36 du Conseil Municipal en date du 12 avril 2011 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions

DECIDE

La signature d'un marché alloti avec plusieurs attributaires pour des prestations de propreté urbaine en insertion en 2011, avec l'entreprise et l'association d'insertion suivantes ;

pour les lots n°1 et n°2 :

- RICOCHET – 1, rue Maryse Bastié à 93600 Aulnay-sous-Bois ;

pour le lot n°3 :

- ADF – 4, place de l'Hôtel de Ville à 93600 Aulnay-sous-Bois.

Le montant maximum cumulé des commandes pour l'ensemble des attributaires s'élève à :

- 19 885,14 € HT (non assujettis à la TVA)

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville : chapitre 011 - article 61523 - fonction 813.

DECISION N°1877

Objet : **RESTAURANT MUNICIPAUX - AVENANT N° 3 - REVISION DES TARIFS DES REPAS DES AGENTS DU MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE - DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'ACTION SOCIALE DE LA SEINE-SAINT-DENIS - ANNEE 2011**

Le Maire de la ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1^{er} août 2006).

VU les délibérations n°59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et n°36 du Conseil Municipal en date du 12 avril 2011 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions

DECISION N°1879

Objet : **PROPRIETE COMMUNALE – PROLONGATION DE LOCATION TEMPORAIRE – LOGEMENT SIS GROUPE SCOLAIRE NONNEVILLE 43 RUE DE LA DIVISION LECLERC – AVENANT N°4 A LA CONVENTION SIGNEE AVEC [REDACTED]**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU les délibérations n°59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et n°36 du Conseil Municipal en date du 12 avril 2011 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions

VU la décision n°3311 du 6 mars 2008 autorisant l'attribution à titre temporaire, d'un logement communal situé groupe scolaire Nonneville - 43 rue de la Division Leclerc - 93600 Aulnay-sous-Bois, à [REDACTED] pour une durée d'un an à dater du 1^{er} mars 2008.

VU la décision n°767 du 21 août 2009 prolongeant la location par avenant n°1, jusqu'au 31 décembre 2009

VU la décision n°1106 du 24 février 2010 prolongeant la location par avenant n°2, jusqu'au 31 décembre 2010

VU la décision n°1677 du 6 mai 2011 prolongeant la location par avenant n°3, jusqu'au 30 juin 2011

DECIDE

La signature d'un avenant n°4 à la convention de location temporaire de logement, prolongeant la location jusqu'au 30 juin 2012,

DIT que les recettes en résultant seront inscrites au budget de la Ville : Chapitre 70 – article 70878 – fonction 020 et Chapitre 75 – article 752 - fonction 020.

DECISION N°1880

Objet **PROPRIETE COMMUNALE – LOCATION TEMPORAIRE D'UN LOGEMENT SITUE GROUPE SCOLAIRE VERCINGETORIX 78/80 RUE VERCINGETORIX A [REDACTED] – AVENANT N°1 AU CONTRAT MODIFIANT SA DATE D'EFFET**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU la délibération N°59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et la délibération N°36 du Conseil Municipal en date du 12 avril 2011 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

VU la décision n°1845 du 22 juillet 2011 attribuant à [REDACTED] la location d'un logement communal à titre temporaire pour une durée d'un an à compter du 1^{er} août 2011.

CONSIDERANT que le logement nécessitait des travaux préalables à l'emménagement ne permettant pas une entrée dans les lieux à la date prévue.**DECIDE**

La signature d'un avenant n°1 au contrat de location modifiant la date d'effet du contrat et reportant celle-ci au 26 août 2011, pour une durée d'un an soit jusqu'au 25 août 2012.

DECISION N°1881

Objet : CULTURE – MARCHÉ PASSE EN PROCÉDURE ADAPTÉE AVEC L'ASSOCIATION AMALGAM POUR LA CÉSSION DU DROIT D'EXPLOITATION D'UN CONCERT LE 18 SEPTEMBRE 2011 DANS LE CADRE DES JOURNÉES DU PATRIMOINE – SIGNATURE DU MARCHÉ

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1^{er} août 2006),

VU les délibérations n°59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et n°36 du Conseil Municipal en date du 12 avril 2011 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions

DECIDE

La signature d'un marché avec l'association AMALGAM sis Chez Monsieur Serge KURTS – 9 villa Rémond – 94250 Gentilly, pour la cession du droit d'exploitation du concert du groupe « Amalgam » le 18 septembre 2011 à l'église Saint-Sulpice à 16h dans le cadre des Journées du Patrimoine pour un montant de 900 € net (Association non assujettie à la TVA).

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville : chapitre 011 - article 6228 - fonction 30.

DECISION N°1882

Objet : CULTURE – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DANSE ET PLUS POUR DES SEANCES D'INITIATION SPORTIVE LES 12, 13, 18, 20 ET 21 JUILLET 2011 DANS LE CADRE DE L'ÉTÉ DU CANAL - SIGNATURE DE LA CONVENTION

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU les délibérations n°59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et n°36 du Conseil Municipal en date du 12 avril 2011 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions

DECIDE

La signature d'un marché avec l'association « Danse Plus » sise 15 avenue Madeleine- 93600 Aulnay-sous-Bois, pour 5 séances d'initiation gym bien être et 2 séances d'initiation danse improvisée les 12, 13, 18, 20 et 21 juillet 2011 sur la péniche Antipode amarrée sur les berges du canal de l'Ourcq (croisement de l'avenue Jean Jaurès et rue Pierre Jouhet à Aulnay-sous-Bois) dans le cadre de la fête du canal.

L'association « Danse Plus » recevra en contrepartie de 4 places pour deux spectacles à l'Espace Jacques Prévert (soit 8 places en tout).

DECISION N°1883

Objet : **PROPRIETE COMMUNALE - MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE ET PRECAIRE D'UN LOCAL COMMUNAL SITUE GARE ROUTIERE 6 RUE DU 11 NOVEMBRE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA SOCIETE TRANSPORTS RAPIDES AUTOMOBILES (VEOLIA TRANSPORTS**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU la délibération N°59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et la délibération N°36 du Conseil Municipal en date du 12 avril 2011 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

DECIDE

La mise à disposition de la Société TRANSPORTS RAPIDES AUTOMOBILES (T.R.A.) (VEOLIA TRANSPORTS) d'un local communal situé Gare Routière – rue du Onze Novembre à Aulnay-Sous-Bois.

DIT que cette mise à disposition est consentie à titre précaire et temporaire pour une durée d'un an à dater du 1^{er} juin 2011.

PRECISE que les locaux sont attribués à la Société T.R.A. afin de permettre à leurs conducteurs ainsi qu'à ceux de la Société C.I.F. (Courriers de l'Île de France) d'effectuer leur pause pendant les temps de régulation des bus.

PRECISE également que le local est attribué à la Société T.R.A. à titre gratuit à l'exception des consommations d'eau, de gaz, et d'électricité qui seront remboursées à la Commune sur la base d'un forfait trimestriel de 300,00 €.

DIT que les recettes en résultant seront inscrites au budget de la Ville : Chapitre 70 - article 70878 – fonction 020.

DECISION N°1884

Objet : **INGENIERIE ET PROJETS - QUARTIER 3.2 VIEUX PAYS / ROSERAIE / BOURG – MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE – AMENAGEMENT ET REFECTION DE LA RUE ARISTIDE BRIAND – SIGNATURE D’UN MARCHE SUBSEQUENT SUR ACCORD CADRE**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1^{er} août 2006),

VU la délibération n° 59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et la délibération n° 36 du Conseil Municipal en date du 12 avril 2011 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

VU la délibération n° 24 du 09 juillet 2009 relative à la signature de l'accord cadre passé pour les travaux d'aménagement de l'espace public dans les différents quartiers de la Ville pour l'année 2009 et renouvelable éventuellement jusqu'en 2012,

VU l'information communiquée au Conseil Municipal lors de la séance du 07 juillet 2011 relative à la consultation citée en objet,

DECIDE

La signature des marchés suivant :

Lot n°1 : « VRD : Travaux & Equipements »

Attributaire	Montant € H.T.	Montant € T.T.C
EIFFAGE 48 rue Saint Antoine 93100 MONTREUIL	487 247,00	582 747,41

Lot n°2 : « Eclairage public »

Attributaire	Montant € H.T.	Montant € T.T.C
<i>INEO</i> 165 rue Jean Jaurès - Agence EP 78130 LES MUREAUX	92 446,02	110 565,44

La durée d'exécution de ces travaux est prévue sur quatre mois à compter de la date fixée par ordre de service.

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, chapitre 23 article 2312 (fonction 822).

DECISION N°1885

Objet : **ETUDES URBAINES – MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE – COMPOSANTES PATRIMONIALES DU P.L.U. : APPROFONDISSEMENT DE L'INVENTAIRE SYSTEMATIQUE ET ETUDES DE FAISABILITE D'EVOLUTION SUR DEUX ENSEMBLES - PRODUCTION DE FICHES PATRIMOINE EN SUPPORT A L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS (ADS) SIGNATURE D'UN AVENANT**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1^{er} août 2006),

VU la délibération n° 59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et la délibération n° 36 du Conseil Municipal en date du 12 avril 2011 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

VU la décision n° 1257 du 07 juillet 2010 relative à la signature du marché cité en objet avec Monsieur Luc SAVONNET, Architecte du patrimoine et Urbaniste, domicilié au 9 de la rue Philibert Lucot, à Paris (13^{ème}),

Considérant que la complexité de la mission a nécessité, en amont du phasage initialement défini, la réalisation par le titulaire du marché d'études d'un diagnostic complémentaire,

Considérant par ailleurs que ce diagnostic complémentaire a nécessité la réorganisation des prestations initialement prévues et l'ajout des prestations complémentaires, qui ont une répercussion sur le prix et engendrent des délais supplémentaires, d'autre part,

DECIDE

La signature d'un avenant visant à réorganiser le phasage de la tranche ferme, soit 4 phases au lieu de 5 initialement, et redéfinir le contenu de la mission, d'une part, et à augmenter le montant du marché compte tenu des prestations complémentaires.

Le montant du marché se décompose comme suit :

Attributaire	Tranches	Montant H.T.	Montant T.T.C.
SAVONNET Luc 9, rue Philibert Lucot 75013 PARIS	Tranche ferme en 4 phases	82 420,00	98 574,32
	Tranche conditionnelle n° 1	7 110,00	8 503,56
	Tranche conditionnelle n° 2	6 940,00	8 300,24
	Montant du marché	96 470,00	115 378,12
Réunions supplémentaires : 630,00 € HT			

Soit une augmentation de 14 220,00, €uros HT (+ 17,29 %) du montant du marché qui s'établissait initialement à 82 250,00 €uros HT.

Les délais d'exécution, hors validations intermédiaires, de ces prestations sont modifiés comme ci-après :

Tranche ferme	Délais
Phase 1 : Diagnostic Evaluation des enjeux réglementaires et des difficultés rencontrées dans la gestion des autorisations de travaux depuis l'approbation du PLU. Recensement des altérations les plus courantes en rapport avec les différents types architecturaux et ensembles urbains.	8 mois (prestations exécutées à fin Avril 2011)
Phase 2 : Préconisations réglementaires Propositions de recommandations et/ou de prescriptions en rapport avec les enjeux identifiés en première phase. Propositions quant à l'élargissement des protections au sein du PLU.	3 mois (maximum)
Phase 3 : Fiches Constitution de fiches patrimoine à caractère thématique sur les différents types architecturaux et ensembles urbains	3 mois (maximum)
Phase 4 : Faisabilités techniques Faisabilité d'évolution sur deux ensembles « Les Petits Ormes et cité Romain Rolland »	2 mois (maximum)
Délai total de la tranche ferme	16 mois

Tranches conditionnelles	Délais
Tranche conditionnelle n°1 : Faisabilités supplémentaires à réaliser, si nécessaire, sur proposition du prestataire.	1 mois (à l'issue de la phase 1)
Tranche conditionnelle n°2 : Mission d'expertise pour aider à concevoir une exposition et un ouvrage destiné au public dans l'objectif de sensibiliser le grand public au patrimoine identitaire communal sur la base des éléments du présent marché	1 mois (à l'issue de la phase 4)

L'ensemble des prestations se déroulera sur une période globale de **18 mois** (hors étapes de validation intermédiaires).

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, chapitre 20 article 2031 (*fonction 820*)

DECISION N°1886

Objet : **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - MARCHE SUR PROCEDURE ADAPTEE - FOURNITURE DES TENUES VESTIMENTAIRES DES HÔTESSES FEMMES DES DIFFERENTS SERVICES ET ACTIVITES D'ACCUEIL DE LA VILLE D'AULNAY-SOUS-BOIS – ANNEE 2011 - SIGNATURE DU MARCHE AVEC LA SOCIETE S.A. RIU - AUBLET ET CIE**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1^{er} août 2006),

VU les délibérations n°59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et n°36 du Conseil Municipal en date du 12 avril 2011 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions

DECIDE

La signature du marché de la fourniture des tenues vestimentaires des hôtes femmes des différents services et activités d'accueil de la Ville d'Aulnay-sous-Bois pour l'année 2011 avec la société S.A. RIU - AUBLET et Cie. - Techniparc - 4 bis rue Diderot - 91240 Saint Michel sur Orge.

Le montant minimum annuel de ce marché est fixé à 10 000 € HT et le montant maximum annuel de ce marché est fixé à 19 000 € HT.

Le présent marché prendra effet à compter de la date de notification du contrat, pour une durée de douze mois.

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville : chapitre 011 - Article 60636 - Fonction 020.

DECISION N°1887

Objet : **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - MARCHE SUR PROCEDURE ADAPTEE - CONVENTION DE RECHERCHE D'OPTIMISATION DES DEPENSES DANS LE DOMAINE DES CHARGES SOCIALES ET DES TAXES ASSISES SUR LES SALAIRES**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1^{er} août 2006),

VU les délibérations n°59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et n°36 du Conseil Municipal en date du 12 avril 2011 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions

DECIDE

La signature du marché de recherche d'optimisation des dépenses dans le domaine des charges sociales et des taxes assises sur les salaires avec la société C.T.R. - 146 bureaux de la Colline - 92213 Saint-Cloud.

La société C.T.R. sera rémunérée à hauteur de 33% des régularisations et économies obtenues ou réalisées par la Ville.

Le présent marché prendra effet à compter de la date de notification du contrat, pour une durée de vingt quatre (24) mois.

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville : chapitre 011 - Article 6228 - Fonction 020.

DECISION N°1888

Objet : **ESPACES VERTS - FETE DE L'ARBRE 2011 - MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE – ANIMATION DE SCULPTURE SUR BOIS A LA TRONCONNEUSE - CONTRAT AVEC MONSIEUR PATRICE LESAGE - SIGNATURE DU MARCHE**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1^{er} août 2006).

VU les délibérations n°59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et n°36 du Conseil Municipal en date du 12 avril 2011 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions

DECIDE

La signature d'un marché à procédure adaptée passé avec Monsieur Patrice LESAGE - sise Le Mas - 48000 MENDE.

Le montant du marché est d'une somme forfaitaire de 2.450 € (non assujetti à la T.V.A) - date d'effet du samedi 22 octobre 2011 au dimanche 23 octobre 2011 auquel se rajoutent les frais d'hébergements du vendredi 21 octobre au samedi 22 octobre 2011 de 172 € T.T.C, soit un montant total de 2.622 € T.T.C.

DIT que les dépenses correspondantes seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville : chapitre 011 article 6228 - fonction 823 et chapitre 011 - article 6257 - fonction 823.

DECISION N°1889

Objet : **CULTURE – MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE AVEC BV PROD POUR LA CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION DU SPECTACLE DES « POMMES DE DOUCHE » LE 16 SEPTEMBRE 2011 AU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DANS LE CADRE DU LANCEMENT DE LA SAISON CULTURELLE 2011-2012 – SIGNATURE DU MARCHE**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1^{er} août 2006),

VU les délibérations n°59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et n°36 du Conseil Municipal en date du 12 avril 2011 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions

DECIDE

La signature d'un marché avec l'entreprise BV PROD sise 37, rue des Mathurins – 75008 Paris, pour la cession du droit d'exploitation du spectacle des « Pomme de douche » le 16 septembre 2011 au Conservatoire de Musique et de Danse dans le cadre du lancement de la saison culturelle 2011-2012, pour un montant 3.800€ H.T. soit 4.009€ T.T.C.(T.V.A.à 5,5%).

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville : chapitre 011 - article 6228 - fonction 30.

DECISION N°1890

Objet : **DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATION ACCORD CADRE INF85120R2 MARCHE SUBSEQUENT N°24 - INF 1024800 LOT 4 : MICRO ORDINATEURS PORTABLES**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1^{er} août 2006).

VU la délibération N°59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et la délibération N°36 du Conseil Municipal en date du 12 avril 2011 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

VU la délibération n° 31 du 16 octobre 2008 **CONSIDERANT** qu'au vu de l'ouverture des offres en date du 23 Août 2011 la Société DELL est la mieux classée.

DECIDE

La signature du marché suivant :

Attributaire	Détail des prestations	Montants
DELL 1 rond point Benjamin Franklin 34000 MONTPELLIER	Fourniture de micro ordinateurs portables avec sacoques de transport.	3.500,00 € HT 4.186,00 € TTC

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville : chapitre 21 - article 2183 - fonction 020.

DECISION N°1891

Objet : **PROPRIETE COMMUNALE- PROLONGATION DE LOCATION TEMPORAIRE – LOGEMENT SIS GROUPE SCOLAIRE AMBOURGET 5 RUE DES MIMOSAS A AULNAY SOUS BOIS - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION SIGNEE AVEC [REDACTED]**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU la délibération N° 59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et la délibération N°36 du Conseil Municipal en date du 12 avril 2011 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

VU la décision n°1503 du 29 décembre 2010, attribuant à [REDACTED] un logement communal situé au groupe scolaire Ambourget - 5 rue des Mimosas, à titre temporaire, pour une durée de 6 mois à compter du 16 décembre 2010, moyennant le versement d'une redevance d'occupation mensuelle de 313,73 € + charges.

DECIDE

La signature d'un avenant n°1 à la convention de location temporaire, prolongation la location de 6 mois supplémentaires, soit jusqu'au 15 décembre 2011, dans les mêmes conditions que celles fixées à la convention initiale.

DIT que les recettes en résultant seront inscrites au budget de la Ville : Chapitre 70 – nature 70878 – fonction 020 et Chapitre 75 – nature 752 – fonction 020

DECISION N°1892

Objet : **PROPRIETE COMMUNALE - PROLONGATION DE LOCATION TEMPORAIRE – LOGEMENT SIS GROUPE SCOLAIRE PREVOYANTS 41 RUE DES FRICHES A AULNAY SOUS BOIS - AVENANT N° 2 A LA CONVENTION SIGNEE AVEC [REDACTED]**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU les délibérations n°59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et n°36 du Conseil Municipal en date du 12 avril 2011 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions

VU la décision n° 1153 du 8 avril 2010, attribuant à [REDACTED] un logement communal à titre temporaire, pour une durée d'un an à compter du 2 mars 2010, moyennant le versement d'une redevance d'occupation mensuelle de 313,44 € + charges.

VU la décision n° 1676 du 6 mai 2011 prolongeant la location, par avenant n°1, jusqu'au 1^{er} septembre 2011.

DECIDE

La signature d'un avenant n° 2 à la convention de location temporaire, prolongation la location jusqu'au 31 décembre 2011, dans les mêmes conditions que celles fixées à la convention initiale.

DIT que les recettes en résultant seront inscrites au budget de la Ville : Chapitre 70 – nature 70878 – fonction 020 et Chapitre 75 – nature 752 – fonction 020

DECISION N°1893

Objet : **PATRIMOINE MUNICIPAL – EXPLOITATION ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE ET DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX – ANNEE 2011/2012, RENOVELABLE JUSQU'EN 2014/2015 – APPEL D'OFFRES OUVERT – SIGNATURE DU MARCHE (AXIMA SEITHA)**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 ainsi que les articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1^{er} août 2006),

VU les délibérations n°59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et n°36 du Conseil Municipal en date du 12 avril 2011 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions

VU l'information communiquée au Conseil Municipal lors de la séance du 09 juin 2011 relative à la consultation citée en objet,

VU l'attribution prononcée par la Commission d'Appel d'Offres en date du 09 septembre 2011,

DECIDE

La signature du marché suivant :

Attributaire	Montant annuel du marché (prix global et forfaitaire des prestations récurrentes « P2 » et « P3 »)
Société AXIMA SEITHA 40 rue du Moulin des Bruyères - BP 115 92405 COURBEVOIE Cedex	544 717,00 € HT (651 481,53 € TTC)

Les prestations ponctuelles, non comprises dans ce forfait, seront réglées sur devis, conformément aux dispositions du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

Ce marché est conclu à compter du 1^{er} novembre 2011, ou au plus tard à compter de sa date de notification, jusqu'au 31 octobre 2012. Il peut être reconduit par périodes successives d'un

an pour une durée maximale de reconduction de trois ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 octobre 2015.

Les dépenses correspondantes seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville : chapitre 011 - article 6156 et chapitre 21 – article 21318 - fonction 020.

DECISION N°1894

Objet : **PATRIMOINE MUNICIPAL – PRESTATIONS AFFERENTES AU NETTOYAGE ET A L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS COMMUNAUX – ANNEE 2011/2012, RENOVELABLE JUSQU'EN 2014/2015 – APPEL D'OFFRES OUVERT – LOT N°1 - SIGNATURE DU MARCHE (TFN)**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 ainsi que les articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1^{er} août 2006),

VU les délibérations n°59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et n°36 du Conseil Municipal en date du 12 avril 2011 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions

VU l'information communiquée au Conseil Municipal lors de la séance du 05 mai 2011 relative à la consultation citée en objet,

VU l'attribution prononcée par la Commission d'Appel d'Offres en date du 09 septembre 2011,

DECIDE

La signature du marché suivant :

Lot n°1 - Bâtiments administratifs, salles et locaux divers, bibliothèques, foyers clubs, structures enfance / jeunesse, locaux scolaires, centres de loisirs, restaurant scolaires, structures petite enfance /CMS /PMI

Attributaire	Montants annuels du marché	
	Minimum	Maximum
Société TFN 251 rue de Crimée 75019 PARIS	2 228 000,00 € HT (2 664 688,00 € TTC)	2 723 000,00 € HT (3 256 708,00 € TTC)

Le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter du 1^{er} novembre 2011 au 31 octobre 2012. Il peut être reconduit par périodes successives d'un an pour une durée maximale de reconduction de trois ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 octobre 2015.

Les dépenses correspondantes seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville : chapitre 011 - article 6283 - fonction 020.

DECISION N°1895

Objet : **DHUA - EXERCICE D'UN DROIT DE PREEMPTION SUR LA CESSION D'UN BAIL COMMERCIAL PORTANT SUR UN COMMERCE SITUÉ 13 BIS ROUTE DE BONDY A AULNAY-SOUS-BOIS.**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU le Code de l'Urbanisme

VU les délibérations n° 59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et n° 3 du Conseil Municipal en date du 20 mai 2010, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

VU la délibération du Conseil Municipal n°47 en date du 15/05/2008 qui procède à l'institution du Droit de Préemption Urbain Renforcé sur certains secteurs et du Droit de Préemption Simple sur le restant de la zone urbaine du Plan Local d'Urbanisme du territoire de la commune d'Aulnay-sous-Bois,

VU la délibération n°41 du 16/10/2008 portant approbation des périmètres de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité,

VU la déclaration de cession d'un droit au bail commercial « tous commerces à l'exception de toutes activités de restauration classique ou à emporter et alimentaires et toutes celles pouvant occasionner des nuisances auditives et olfactives » au prix de 20.000 € reçue le 09/08/2011 moyennant un loyer annuel HT de 9.000 €, portant sur un commerce anciennement à usage d'activité de téléphonie / informatique situé 13 bis route de Bondy à Aulnay-sous-Bois, cadastré section BG n° 160 formant le Lot 1 et les 42/144 des parties communes,

Le cédant est Monsieur YOUCEF Ahmed domicilié 13 bis route de Bondy à Aulnay-sous-Bois, le bailleur est Monsieur GERMA Robert, représenté par le Cabinet FONCIA Olivier, domicilié 24 rue Jean Charcot - 93600 Aulnay-sous-Bois,

VU l'avis de France Domaine en date du 14/09/2011,

VU le Plan Local d'Urbanisme,

VU le rapport d'étude sur la démarche de redynamisation du commerce de proximité d'Aulnay-sous-Bois,

CONSIDERANT que le site du centre ville (Gare Sud) compte, dans le périmètre établi, 187 locaux commerciaux dont 169 commerces et services en activité (hors offre non sédentaire). Ce site joue un rôle de pôle structurant dans l'appareil commercial de la commune. Le marché non sédentaire joue également un rôle très important dans l'activité commerciale de ce périmètre, ainsi que bien entendu l'enseigne Monoprix, qui a connu une forte progression depuis sa rénovation. Pour autant, ces moteurs de flux ne constituent pas forcément des locomotives pour l'ensemble du pôle centre-gare Sud,

L'occupation des locaux commerciaux montre une très forte proportion de coiffeurs sur l'axe route de Bondy au débouché du boulevard de Strasbourg et à l'inverse une faible présence en équipement de la personne et de la maison pour un centre-ville (16% avec 27 établissements seulement, contre un minimum de 40 souhaitable pour générer une attractivité suffisante),

CONSIDERANT que dans ce contexte le renforcement de la diversité commerciale est une priorité sur ce secteur afin de répondre aux faiblesses globales sur la ville en équipement de la maison (notamment décoration / petit ameublement), en culture et loisirs et en commerces de bouche,

DECIDE

D'EXERCER son droit de préemption sur la cession du droit au bail commercial sur le local commercial situé 13 bis route de Bondy à Aulnay-sous-Bois, cadastré section BG n° 160, cette préemption est motivée par les considérants mentionnés ci-dessus afin de répondre à une offre commerciale diversifiée et de qualité,

DE PREEMPTER au prix de 20.000 € conformément à l'avis de France Domaine,

DIT que la présente décision sera notifiée au cédant Monsieur YOUCEF Ahmed demeurant 13 bis route de Bondy - 93600 Aulnay-sous-Bois, le bailleur Monsieur GERMA Robert représenté par le Cabinet Foncia Olivier demeurant 24 rue Jean Charcot - 93600 Aulnay-sous-Bois, et le cessionnaire Monsieur MESSADI Nour Eddine demeurant 34 boulevard Guttenberg - 93190 Livry-Gargan,

PRECISE que cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif - 7 rue Catherine Puig - 93100 Montreuil, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification,

DIT que l'acte subséquent sera dressé par Maître LEPERRE-DIMEGLIO, 5 rue Isidore Nérat 93600 Aulnay-sous-Bois et signé par Monsieur le Maire,

DIT que la dépense en résultant ainsi que les frais d'acte y afférents seront réglés sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville : Chapitre 20 - Nature 2088 - fonction 8242.

DECISION N°1896

Objet : **DHUA - EXERCICE D'UN DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR UN BIEN SITUE 96 AVENUE ANATOLE FRANCE A AULNAY-SOUS-BOIS**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU Le Code de l'Urbanisme, article L 213-3,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 47 en date du 15/05/2008 qui procède à l'institution du Droit de Préemption Urbain Renforcé sur certains secteurs et du Droit de Préemption Simple sur le restant de la zone urbaine du Plan Local d'Urbanisme du territoire de la commune d'Aulnay-sous-Bois,

VU les délibérations n°59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et n°36 du Conseil Municipal en date du 12 avril 2011 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions

VU la modification du PLU approuvée par le Conseil Municipal du 23/09/2010 et du 07/07/2011,

VU la déclaration d'intention l'aliéner reçue en mairie le 05/08/2011 concernant la vente d'un bien immobilier situé 96 avenue Anatole France à Aulnay-sous-Bois, cadastré section AF n° 46 pour 537 m², appartenant à Monsieur BINDACH Mohamed, demeurant 139 rue Roger Salengro - 93700 Drancy, au prix de 370.000 €,

VU l'avis de France Domaine en date du 20/09/2011,

CONSIDERANT que le secteur Anatole France est situé en pleine centralité urbaine et commerciale, et que son tissu bâti complexe combinant logements et commerces rendent nécessaire la réalisation par la commune d'une étude relative à l'ordonnancement et à la composition urbaine du renouvellement de ce secteur,

CONSIDERANT que l'acquisition de la parcelle AF n° 46 permettra de réaliser un programme de construction d'une dizaine de logements en continuité du bâti existant pour une SHON potentielle de 800 m² environ,

DECIDE

D'EXERCER son droit de préemption sur un bien immobilier situé 96 avenue Anatole France à Aulnay-sous-Bois, cadastré section AF n° 46 pour 537 m², appartenant à Monsieur BINDACH Mohamed demeurant 139 rue Roger Salengro - 93700 Drancy, dès lors que ce bien est situé en contiguïté avec une propriété communale conformément à la motivation développée ci-dessus,

DE PREEMPTER au prix de 370.000€, conformément à l'avis de France Domaine,

INDIQUE que Monsieur BINDACH Mohamed demeurant 139 rue Roger Salengro - 93700 Drancy, et l'acquéreur Monsieur HAOUAS Wahib demeurant 7 rue de l'Etoile - 94110 Arcueil, disposent d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision de préempter pour exercer un recours auprès du Tribunal Administratif, 7 rue Catherine Puig - 93100 Montreuil,

DIT que l'acte authentique sera dressé par Maître Maillot, de l'Etude Revet-Fosset-Bilbille-Maillot-Crichi, 10 rue du Docteur Roux - 93600 Aulnay-sous-Bois et signé par Monsieur le Maire,

DIT que la dépense en résultant ainsi que les frais d'acte y afférents seront inscrits au budget de la Ville : Chapitre 21 - article 2115- fonction 824

DECISION N°1897

Objet : DHUA - EXERCICE D'UN DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR UN BIEN SITUE 2 BIS IMPASSE DE PONTOISE A AULNAY-SOUS-BOIS

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU Le Code de l'Urbanisme, article L 213-3,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 47 en date du 15/05/2008 qui procède à l'institution du Droit de Préemption Urbain Renforcé sur certains secteurs et du Droit de Préemption Simple sur le restant de la zone urbaine du Plan Local d'Urbanisme du territoire de la commune d'Aulnay-sous-Bois,

VU les délibérations n°59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et n°36 du Conseil Municipal en date du 12 avril 2011 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

VU la modification du PLU approuvée par le Conseil Municipal du 23/09/2010 et du 07/07/2011,

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 26/08/2011 concernant la vente d'un bien immobilier situé 2 bis impasse de Pontoise à Aulnay-sous-Bois, formant le lot n° 3 en rez-de-chaussée et les 16/1000 des parties communes à usage de studio d'une superficie de 21,21 m², cadastré section BH n° 200 pour 319 m², appartenant à Monsieur TOURNEUX Roger et Madame ROUSSEAU Christiane demeurant 2 bis boulevard de Strasbourg 93600 Aulnay-sous-Bois, au prix de 68.000 € frais d'agence inclus,

VU l'avis de France Domaine en date du 16/09/2011,

CONSIDERANT que le secteur Centre Gare est situé en pleine centralité urbaine et commerciale, et que son tissu bâti complexe combinant logements et commerces rendent nécessaire la réalisation par la commune d'une étude relative à l'ordonnancement et à la composition urbaine du renouvellement de ce secteur,

CONSIDERANT que l'acquisition de ce lot de copropriété permettra de réaliser un tènement foncier avec les propriétés communales en l'occurrence les parcelles cadastrées BH n° 201 et BH n° 113 susceptibles à terme de réaliser une opération de construction de logements et de commerces d'une SHON potentielle globale de 3.600 m² environ,

DECIDE

D'EXERCER son droit de préemption sur un bien immobilier situé 2 impasse de Pontoise à Aulnay-sous-Bois, cadastré section BH n° 200 pour 319 m², formant le lot n° 3 en rez-de-chaussée et les 16/1000 des parties communes à usage de studio d'une superficie de 21,21 m², appartenant à Monsieur TOURNEUX Roger et Madame ROUSSEAU Christiane demeurant 2 bis boulevard de Strasbourg - 93600 Aulnay-sous-Bois, dès lors que ce bien est situé en contiguïté avec des propriétés communales conformément à la motivation développée ci-dessus,

DE PREEMPTER au prix de 68.000 €, commission d'agence incluse, conformément à l'avis de France Domaine,

INDIQUE que Monsieur TOURNEUX Roger et Madame ROUSSEAU Christiane demeurant 2 bis boulevard de Strasbourg - 93600 Aulnay-sous-Bois et l'acquéreur Monsieur ZAMPARO Paolo demeurant 4 rue de Chanzy - 93600 Aulnay-sous-Bois, disposent d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision de préempter pour exercer un recours auprès du Tribunal Administratif, 7 rue Catherine Puig - 93100 Montreuil,

DIT que l'acte authentique sera dressé par Maître Maillot, de l'Etude Revet-Fosset-Bilbille-Maillot-Crichi, 10 rue du Docteur Roux - 93600 Aulnay-sous-Bois et signé par Monsieur le Maire,

DIT que la dépense en résultant ainsi que les frais d'acte y afférents seront inscrits au budget de la Ville : Chapitre 21 - article 2115- fonction 824.

DECISION N°1901

Objet : **DIRECTION INGENIERIE ET PROJETS – MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D’UN CLUB-HOUSE BOULISTE SIS 12 AVENUE DE LA CROIX BLANCHE – SIGNATURE DU MARCHE AVEC SEFI – INTRAFOR**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1^{er} août 2006),

VU la délibération n° 59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et la délibération n° 36 du Conseil Municipal en date du 12 avril 2011 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

DECIDE

La signature du marché suivant :

Attributaire	Montant en € H.T.	Montant en € T.T.C
SEFI – INTRAFOR 9-11 rue Gustave Eiffel 91350 GRIGNY	57.248,60	68.469,33

La durée d'exécution de ces prestations est prévue sur 2 mois 1/2 à compter de l'ordre de service.

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville : chapitre 23 - article 2314 - fonction 414.

DECISION N°1902

Objet : **DIRECTION INGENIERIE ET PROJETS – MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE RESTREINTE - MISSION DE PROGRAMMATION ARCHITECTURALE POUR LA REALISATION D’UN EQUIPEMENT CULTUREL ACCUEILLANT LE CREA – SIGNATURE DU MARCHE**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1^{er} août 2006),

VU la délibération n° 59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et la délibération n°36 du Conseil Municipal en date du 12 avril 2011 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

DECIDE

La signature du marché suivant :

Attributaire	Détail de l'offre	Montant en € H.T.	Montant en € T.T.C
IDA CONCEPT 17 rue Pelleport 75020 PARIS	Tranche ferme	29 400,00	35 162,40
	Tranche conditionnelle n°1	12 250,00	14 651,00
	Tranche conditionnelle n°2	11 200,00	13 395,20
	Tranche conditionnelle n°3	7 000,00	8 372,00
	Total du marché	59 850,00	71 580,60

La durée d'exécution des prestations pour la tranche ferme est prévue sur 6 mois à compter de l'ordre de service.

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville : chapitre 20 - article 2031 - fonction 313.

DECISION N° 1903

Objet : **ESPACES VERTS - MARCHE PASSE EN PROCEDURE - SIGNATURE DU MARCHE - FOURNITURE DE MATERIEL HORTICOLE ANNEE 2011 - CONTRAT AVEC SARL DUPORT - SA GUILLAUME - EG MOTOCULTURE - MATAGRIF SA - SIGNATURE DU MARCHE**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1^{er} août 2006)

VU la délibération n° 59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et la délibération n°36 du Conseil Municipal en date du 12 avril 2011 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

DECIDE

La signature d'un marché à procédure adaptée pour l'exécution du marché : **Fourniture de matériel horticole 2011** avec la SARL DUPORT 95, sise la croix Verte, ZAE Baillet, 95560 Baillet En France,

- **Lot n°1 : tondeuses à conducteur marchant**, contrat avec la SARL DUPORT 95, sise la croix Verte, ZAE Baillet, 95560 Baillet En France,

La commande concerne :

- 8 tondeuses «mulching» à conducteur marchant d'un prix unitaire de 1 126,25€ H.T

- 2 tondeuses à conducteur marchant moteur 4 temps de 4.8 KW d'un prix unitaire de 847,50€ H.T

- 4 tondeuses à conducteur marchant moteur 4 temps de 6CV d'un prix unitaire de 1 126,25€ H.T

soit un montant total de 15 210,00€ H.T / 18 191,16€ T.T.C.

- **Lot n°2 : pulvérisateurs électriques**, contrat avec SA GUILLAUME,
sise 18 rue Victor Baltard, ZI de Souilly - 77410 Claye Souilly
La commande concerne :
- 3 pulvérisateurs électrique d'un prix unitaire de : 145,00€ H.T
soit un montant total de : 435,00€ HT / 520,26€ T.T.C.

- **Lot n°3 : Souffleurs**, contrat avec MATAGRIF SA,
sise Clos du Moulin - 77165 Saint Souplets
La commande concerne :
- 2 souffleurs à main d'un prix unitaire de 230,00€ H.T
- 2 souffleurs à dos d'un prix unitaire de 405,00€ H.T
- 3 souffleurs à roues d'un prix unitaire de 1 190,00€ H.T
soit un montant total de 4 840,00€ H.T 5 788,64€ T.T.C.

- **Lot n°4 : Cisailles à haies thermiques**, contrat avec la SARL DUPORT 95, sise la croix
Verte, ZAE Baillet, 95560 Baillet En France,
La commande concerne
- 3 cisailles à haie thermiques d'un prix unitaire de : 366,67 € H.T
Soit un montant total de : 1 100,00€ H.T / 1 315, 60€ T.T.C.

- **Lot n°5 : Tronçonneuse**, contrat avec la Sté EG MOTOCULTURE,
sise, Parc Médicis, 51-53 avenue des Pépinières - 94832 Fresnes Cedex
La commande concerne 1 tronçonneuse d'un montant total de
492,00€ H.T / 588,43€ T.T.C.

- **Lot n°6 : Débroussailleuses**, contrat avec la SARL DUPORT 95,
sise la croix Verte, ZAE Baillet, 95560 Baillet En France
La commande concerne :
- 4 débroussailleuses d'un prix unitaire de 484,25 € H.T
Soit un montant total de : 1 937,00 € H.T / 2 316,65 € T.T.C.

- **Lot n°7 : Nettoyeur haute pression**, contrat avec la SARL DUPORT 95,
sise la croix Verte, ZAE Baillet, 95560 Baillet En France.
La commande concerne 1 nettoyeur haute pression d'un montant de :
320,00 € H.T / 382 ,72 € T.T.C.

- **Lot n°8 : Compresseurs**, contrat avec la SARL DUPORT 95,
sise la croix Verte, ZAE Baillet, 95560 Baillet En France.
La commande concerne :
- 1 compresseur sur roues 50 litres d'un montant de 490,00€ H.T
- 1 compresseur sur roues 24 litres d'un montant de 532,00€ H.T
soit un montant total de 1 022,00 € H.T / 1 222,31 € T.T.C.

DIT que la dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville : chapitre 21 – article 2188 - fonction 823.

DECISION N°1904

Objet : **DIRECTION DE L'INGENIERIE ET DES PROJETS – SERVICE DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE – SIGNATURE DU CONTRAT « RESEAU TERIA »**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1^{er} août 2006),

VU l'article 35-II-8 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975) du 1^{er} août 2006

VU les délibérations n°59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et n°36 du Conseil Municipal en date du 12 avril 2011 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions

DECIDE

La signature du contrat d'abonnement au réseau « TERIA » avec la Société EXAGONE, dont le siège social est 5 boulevard du Maréchal Joffre - 92340 Bourg la Reine, afin de répondre aux nécessités de travaux topographiques de précision centimétrique, pour les utilisateurs et notamment pour la Ville d'Aulnay-sous-Bois.

La durée du contrat d'abonnement est prévue sur 12 mois à compter de la date de notification du présent contrat.

Le montant global de cet abonnement s'élève, conformément aux tarifs applicables, à 245 € HT par mois, pour un montant annuel de 2.940 € HT, soit 3.516, 24 € TTC.

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville : Chapitre 011 - article 6281 – fonction 822.

DECISION N°1905

Objet : **DIRECTION INGENIERIE ET PROJETS – MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE – CONSTRUCTION D'UN CLUB HOUSE BOULISTES EN STRUCTURE SEMI-INDUSTRIALISEE AU PARC BIGOTTINI, SIS 12 RUE DE LA CROIX BLANCHE – SIGNATURE DU MARCHE**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1^{er} août 2006),

VU les délibérations n°59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et n°36 du Conseil Municipal en date du 12 avril 2011 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions

DECIDE

La signature du marché suivant :

Attributaire	Détail de l'offre	Montant € H.T.	Montant € T.T.C
OBM CONSTRUCTION Rue des Sablons – BP 34612 ORMES 45146 SAINT JEAN DE LA RUELLA CEDEX	Offre de base	108 162,00	129 361,75
	Variante N°1 Suppression de gardiennage	- 13 333,00	- 15 946,27
	Variante N°2 Suppression plafond et remplacement par faux plafond 600 x 600	- 4 871,00	- 5 825,72
	TOTAL DU MARCHE	89 958,00	107 589,76

La durée d'exécution de ces prestations est prévue sur 2 mois et 3 semaines à compter de l'ordre de service.

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville : Chapitre 23 - article 2314 - fonction 414.

DECISION N°1906

Objet : **DIRECTION DES MOYENS MOBILES – ACQUISITION DE VEHICULES TOUT TYPE - ANNEE 2011– SIGNATURE DU MARCHE**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 ainsi que les articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1^{er} août 2006),

VU les délibérations n°59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et n°36 du Conseil Municipal en date du 12 avril 2011 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions

VU l'information communiquée au Conseil Municipal lors de la séance du 05 mai 2011 relative à la consultation citée en objet,

VU l'attribution prononcée par la Commission d'Appel d'Offres en date du 09 septembre 2011,

DECIDE

La signature des marchés suivants :

Lot n° 1 « acquisition de véhicules particuliers de type berline »

Attributaire	Montant € HT	Montant € T.T.C
SCA PEUGEOT LA DEFENSE (FPPE) 115 rue du 11 novembre 92000 NANTERRE	114 804,21	137 305,84
Bonus écologique		5 200,00
Montant net TTC		132 105,84
Cartes grises		2 535,50
Reprise des véhicules réformés		5 902,00
Montant net après reprise		128 739,34

Le délai de livraison est de huit semaines, à compter de la notification du marché.

Lot n° 2 « acquisition de véhicules de type fourgonnette vitrée 5 places »

Attributaire	Montant € HT	Montant € T.T.C
SCA PEUGEOT LA DEFENSE (FPPE) 115 rue du 11 novembre 92000 NANTERRE	21 074,74	25 205,39
Bonus écologique		0,00
Montant net TTC		25 205,39
Cartes grises		475,00
Reprise des véhicules réformés		3 000,00
<i>Montant net après reprise</i>		<i>22 680,39</i>

Le délai de livraison est de dix semaines, à compter de la notification du marché.

Lot n° 3 « acquisition de véhicules utilitaires de type fourgon »

Attributaire	Montant € HT	Montant € net T.T.C (reprise, carte grise, bonus écologique)
SCA PEUGEOT LA DEFENSE (FPPE) 115 rue du 11 novembre 92000 NANTERRE	99 415,00	118 900,34
Bonus écologique		0,00
Montant net TTC		118 900,34
Cartes grises		1 817,50
Reprise des véhicules réformés		2 501,00
<i>Montant net après reprise</i>		<i>118 216,84</i>

Le délai de livraison est de dix semaines, à compter de la notification du marché.

Lot n° 4 « acquisition de véhicules de transport de type fourgon vitré 9 places »

Attributaire	Montant € HT	Montant € net T.T.C (reprise, carte grise, bonus écologique)
SCA PEUGEOT LA DEFENSE (FPPE) 115 rue du 11 novembre 92000 NANTERRE	52 274,41	62 520,19
Malus écologique		3 100,00
Montant net TTC		65 620,19
Cartes grises		1 138,50
Reprise des véhicules réformés		4 500,00
<i>Montant net après reprise</i>		<i>62 258,69</i>

Le délai de livraison est de dix semaines, à compter de la notification du marché.

Lot n° 5 « acquisition de véhicules utilitaires légers de type mini-camionnette plateau »

Attributaire	Montant € H.T.	Montant € T.T.C (reprise, cartes grise)
URBACAR Services Equipements 125 boulevard Robert Schuman 93190 LIVRY GARGAN	41 757,78	49 942,30
Bonus écologique		0,00
Montant net TTC		49 942,30
Cartes grises		1 087,50
Reprise des véhicules réformés		3 000,00
Montant net après reprise		48 029,80

Le délai de livraison est de six semaines, à compter de la notification du marché.

Les dépenses correspondantes seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville : chapitre 21 - article 2182 pour l'acquisition des véhicules bonus/malus écologique compris, chapitre 011 - article 6355 pour les cartes grises (fonction 020).

Les recettes correspondant à la reprise des véhicules seront constatées au budget de la Ville : chapitre 024.

DECISION N°1907

**Objet : ESPACES VERTS – FOURNITURE ET POSE D'EQUIPEMENTS DE JEUX
DANS LES EGOLES, CRECHES ET DIVERS ESPACES VERTS – ANNEE
2011/2012, RENOVELABLE JUSQU'EN 2014/2015 – APPEL D'OFFRES
OUVERT – SIGNATURE DU MARCHE**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 ainsi que les articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1^{er} août 2006),

VU les délibérations n°59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et n°36 du Conseil Municipal en date du 12 avril 2011 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions

VU l'information communiquée au Conseil Municipal lors de la séance du 05 mai 2011 relative à la consultation citée en objet,

VU l'attribution prononcée par la Commission d'Appel d'Offres en date du 09 septembre 2011,

DECIDE

La signature des marchés suivants :

Lot n°1 : « Jeux tout en bois ».

Attributaire	Montants annuels du marché € HT	
	Minimum	Maximum
PROLUDIC ZI de l'Etang Vignon 37210 Vouvray	sans montant minimum	sans montant maximum

Lot n°2 : « Jeux poteaux bois et panneaux en matériaux composites ».

Attributaire	Montants annuels du marché € HT	
	Minimum	Maximum
LAPPSET CITEC 31 rue des Hautes Patures 92737 Nanterre cedex	sans montant minimum	sans montant maximum

Lot n°3 : « Jeux uniques en matériaux très résistants »

Attributaire	Montants annuels du marché € HT	
	Minimum	Maximum
P.O.S.E 6 avenue Pierre Richier ZI Sudessor 91150 ETAMPES	sans montant minimum	sans montant maximum

Lot n°4 : « Jeux à caractère artistique dominant en mono-matériaux »

Attributaire	Montants annuels du marché € HT	
	Minimum	Maximum
BOIS D'ORRAINE Chemin de Montrichard 54700 PONT A MOUSSON	sans montant minimum	sans montant maximum

Le marché est conclu à compter de sa notification jusqu'au 31 août 2012. Il peut être reconduit par périodes successives d'un an pour une durée maximale de reconduction de trois ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 août 2015.

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville : chapitre 21 - article 2128 - fonction 823

DECISION N°1908

Objet : **ESPACE PUBLIC - QUARTIER BALAGNY LA PLAINE TOUR EIFFEL – MARCHÉ PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE – AMENAGEMENT ET REFECTION DE LA RUE FRANCIS CRENO – SIGNATURE D'UN MARCHÉ SUBSEQUENT SUR ACCORD CADRE**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1^{er} août 2006),

VU les délibérations n°59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et n°36 du Conseil Municipal en date du 12 avril 2011 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions

VU la délibération n° 24 du 09 juillet 2009 relative à la signature de l'accord cadre passé pour les travaux d'aménagement de l'espace public dans les différents quartiers de la Ville pour l'année 2009 et renouvelable éventuellement jusqu'en 2012,

DECIDE

La signature des marchés suivants :

Lot n°1 : « VRD : Travaux & Equipements »

Attributaire	Montant € H.T.	Montant € T.T.C
SEGEX 4 Boulevard Arago 91320 WISSOUS	487 791,90	583 399,11

Lot n°2 : « Eclairage public »

Attributaire	Montant € H.T.	Montant € T.T.C
BENTIN 71 Boulevard de Strasbourg 93602 AULNAY-SOUS-BOIS CEDE	77 049,50	92 151,20

Lot n°3 : « Espaces Verts »

Attributaire	Montant € H.T.	Montant € T.T.C
MARCEL VILLETTE 46 avenue de la Longue Bertrane 92390 VILLENEUVE LA GARENNE	36 788,30	43 998,81

La durée d'exécution de ces travaux est prévue sur quatre mois à compter de la date fixée par ordre de service.

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville : chapitre 23 - article 2312 - fonction 822